

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame FALCON à Monsieur de BOISSIEU
Monsieur GRANJU à Madame SONNERY
Monsieur RIGAUD à Monsieur FABRE
Madame COULET à Monsieur GUEUR
Monsieur BECQUART à Monsieur FORTIN

ABSENTS :

Madame ARMAND
Madame ARBORE
Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Madame PONCET
Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2025.05.07 **LIEUDIT « CLOS DE TRICAUD » - ACQUISITION DE TERRAIN**
(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 3.1 Acquisitions

En vue de la requalification du chemin du Plâtre et de la création de la rue du Parc, voie longeant le Clos de Tricaud et reliant le chemin du Plâtre au nouveau carrefour à aménager à l'entrée de Vareilles, la Commune a recueilli auprès de Monsieur Paul de TRICAUD, Monsieur Louis de TRICAUD et Monsieur Henri de TRICAUD une promesse pour la vente d'environ 2 500 m² à

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250916-DEL_2025_05_07-DE
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025

prendre dans les parcelles cadastrées sous les n° 904, 905 et 909 de la section BD, sises lieudit « Clos de Tricaud », en zone UAj du Plan Local d'Urbanisme.

Cette transaction est envisagée moyennant :

- un euro symbolique pour environ 200 m² à prendre dans les parcelles BD n° 905 et 909, pour l'aménagement du virage sis au Nord- Est,
- 4 € le m² pour environ 300 m² à prendre dans les parcelles BD n° 905 et 909, correspondant à une bande d'une largeur de 2 m le long du chemin du Plâtre, soit la somme d'environ 1 200 €,
- un euro symbolique pour environ 1 000 m² à prendre au Sud de la parcelle BD n° 905,
- 4 € le m² pour environ 500 m² à prendre dans les parcelles BD n° 905 et 904, pour l'aménagement du virage au Sud-Est, soit la somme d'environ 2 000 €,
- 4 € le m² pour environ 500 m² à prendre dans la parcelle BD n° 905, pour l'aménagement de la nouvelle voirie, soit la somme d'environ 2 000 €,

soit la somme globale d'environ 5 200 €, étant précisé que le montant exact de cette transaction sera déterminé par l'établissement d'un plan de division.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **11 septembre 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **11 septembre 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE SE PORTER ACQUÉREUR** auprès de Monsieur Paul de TRICAUD, Monsieur Louis de TRICAUD et Monsieur Henri de TRICAUD d'environ 2 500 m² à prendre dans les parcelles cadastrées sous les n° 904, 905 et 909 de la section BD, sises lieudit « Clos de Tricaud », moyennant la somme globale d'environ 5 200 €, en vue de la requalification du chemin du Plâtre et de la création de la rue du Parc, voie longeant le Clos de Tricaud et reliant le chemin du Plâtre au nouveau carrefour à aménager à l'entrée de Vareilles.
2. **DE PRENDRE ACTE** que les frais de géomètre et les frais de notaire pour l'établissement de l'acte de vente seront pris en charge par la Commune ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
4. **DE DIRE** que les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2025.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 19 SEP. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambréieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance

